



Fiche-outil n°6 La Belgique fédérale



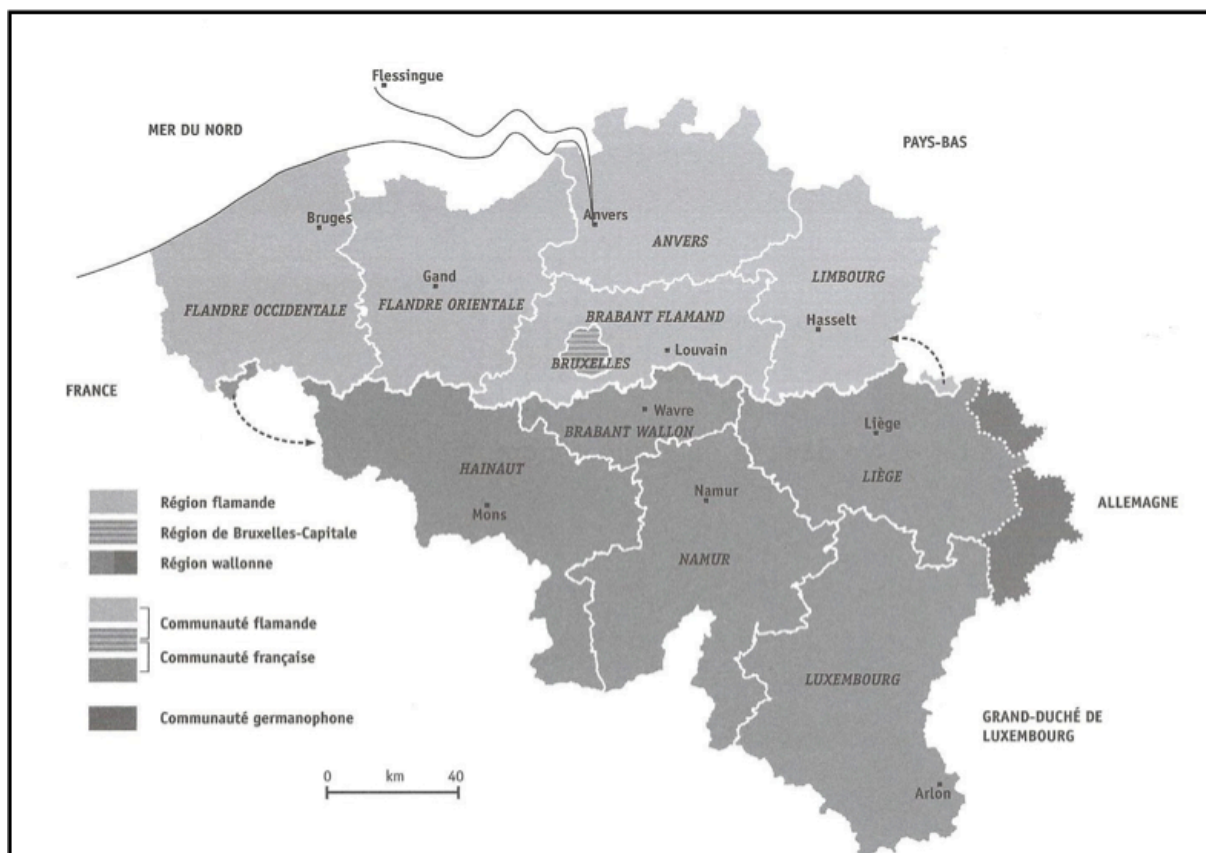
La Belgique est un **État fédéral** qui se compose de :

- ♣ **Trois Régions** : wallonne, flamande, bruxelloise.
- ♣ **Trois Communautés** : française, flamande, germanophone.
- ♣ **Dix provinces**.
- ♣ **589 communes** : la commune est l'entité territoriale de base.

Pour administrer (gérer) un pays, il a été nécessaire de diviser le territoire en différentes entités (parties). Les Régions, les Communautés, les provinces et les communes sont donc ce qu'on appelle « des divisions administratives ».

La frontière entre la Région wallonne et la Région flamande correspond à la **frontière linguistique**, établie en **1962**.

La **Région bruxelloise** est une **enclave** (territoire situé à l'intérieur d'un autre) dans la **Région flamande**.



De part et d'autre de cette frontière, des communes (ex. : Fourons, Comines, etc.) ont obtenu un **statut spécial pour l'emploi des langues (communes à facilités)**. Certaines communes de la périphérie bruxelloise bénéficient aussi de facilités (ex. : Wezembeek-Oppem). Concrètement, si tu te rends à la commune de Wezembeek-Oppem, tu pourras t'exprimer en français ou en néerlandais.

Les Régions

Compétences

Les Régions sont compétentes en matière de transports (STIB, TEC, De Lijn), d'aménagement du territoire, travaux publics, sécurité routière, recherche scientifique, emploi (FOREM, ACTIRIS, VDAB), tourisme, etc.

- ♣ La **Région wallonne** : elle comprend les provinces de Liège, de Namur, de Hainaut, de Luxembourg et du Brabant wallon. Sa capitale est Namur.
- ♣ La **Région flamande** : elle comprend les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant Flamand. Sa capitale est Bruxelles.
- ♣ La **Région de Bruxelles-Capitale (ou Région bruxelloise)** : elle correspond au territoire non repris dans les dix provinces, c'est-à-dire les 19 communes. Sa capitale est Bruxelles.



- ♣ Les armoiries de la Région et de la Communauté flamandes (un **lion noir sur fond jaune**) étaient celles des comtes de Flandre au Moyen Âge. C'est à la fin du XIX^e siècle qu'elles sont devenues le symbole du mouvement flamand.
- ♣ Le **coq** fait référence au coq gaulois, animal que l'on associe à la France. Le choix de ce symbole manifeste la solidarité de langue et de culture avec la France.
- ♣ À l'origine, le territoire de Bruxelles était largement recouvert de marécages, endroit où pousse facilement l'**iris**. Cette fleur figurait d'ailleurs sur le sceptre (le bâton de commandement) des descendants de Charlemagne.

2. Les Communautés

Compétences

Responsables des domaines liés à la culture et à la langue comme la petite enfance, l'aide à la jeunesse, la culture, l'enseignement, l'audio-visuel (TV, radio), etc.

- ♣ La **Communauté française** que l'on appelle désormais « **Fédération Wallonie-Bruxelles** » : elle correspond aux habitants de la Région wallonne moins les germanophones et comprend les francophones de la Région bruxelloise. Sa capitale (siège des institutions) est Bruxelles.
- ♣ La **Communauté flamande** : elle correspond aux habitants de la Région flamande plus les Flamands de la Région bruxelloise. Sa capitale (siège des institutions) est Bruxelles.
- ♣ La **Communauté germanophone** : elle correspond aux habitants des communes suivantes : **La Calamine**, Raeren, Lontzen, **Eupen**, **Butgenbach**, Bullange, **Amblève**, **Saint-Vith**, Burg-Reuland. Sa capitale (siège des institutions) est Eupen.





3. Les provinces

Compétences

Les provinces interviennent notamment en matière d'aménagement du territoire, de travaux publics et peuvent prendre des initiatives dans les domaines culturels et sportifs.



1. -
2. -
3. -
4. -
5. -
6. -
7. -
8. -
9. -
10. -

4. Les communes

La Belgique compte 589 communes. La commune est l'entité territoriale de base ; c'est **la plus petite division administrative de la Belgique**.

Compétences

Les communes s'occupent de la gérance de la vie quotidienne de ses habitants. Elles gèrent notamment l'état civil (carte d'identité, naissances, mariages, etc.), certains travaux publics, la propreté, la gestion du patrimoine, la police locale, etc.



- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.
- 16.
- 17.
- 18.
- 19.